



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 17 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mil vingt quatre, le dix-sept septembre à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

<p>Réf : TS/MBM</p> <p>Effectif légal du conseil municipal : 29 Nombre de conseillers en exercice : 27</p> <p>Présents : 19 Pouvoirs : 7 Absent : 1</p> <p>Date de la convocation : 11 septembre 2024</p>	<p>PRÉSENTS: MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, MINEREAU Jean-Romuald, DUFFAULT Tetyana, BARREAU Mireille, MINEREAU Dominique, GARNIER Béatrice, BEUGIN Valérie, VERDUZIER Jean-Bernard, VERDUZIER Kevin, GAUTHIER Guillaume, MOREAU Laurent, GRIFFON Gaëlle, CROC Bertrand, GOHIER Monique, PIAULET Christine, SULLI Bruno, ROYER Freddy, POISSON Jean-François.</p> <p>REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR : DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD BARBOTTIN Lydie représentée par M BARREAU BIOTTEAU Dany représenté par D CHALLOT DUFFAULT Laurent représenté par T DUFFAULT DEBIAIS Viviane représentée par C PIAULET ROBIN Nadia représentée par F ROYER MASSONNEAU Bruno représenté par B SULLI</p> <p>ABSENT : GABIGNON Christophe</p> <p>Secrétaire de séance : Dominique CHALLOT</p>
---	--

DELIBÉRATION N°119

Rapporteur : Jean-Romuald MINEREAU

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION LA BARQUE : activités pendant la pause méridienne à l'école élémentaire Joliot Curie

Par délibération du 18 octobre 2022, le conseil municipal a approuvé la convention relative au PEDT et Plan Mercredi.

Dans le cadre de cette convention, les membres du comité de pilotage PEDT ont décidé de mener des **actions pour améliorer le temps de la pause méridienne à l'école élémentaire Joliot Curie** qui accueille les enfants de niveau Cp, Ce1 et Ce2.

Il a été décidé de s'appuyer sur les ressources du territoire et de faire appel aux associations pour proposer des activités variées aux enfants volontaires. Un appel à projet a été envoyé à toutes les associations de Naintré pour leur demander de faire des propositions.

L'association « La Barque » a répondu et propose d'animer des ateliers de jardinage.

Les ateliers se dérouleront une fois par semaine, le vendredi, de 12 heures 55 à 13 heures 50, pendant les périodes suivantes :

- du 4 novembre au 20 décembre 2024 (7 séances),
- du 6 janvier au 21 février 2025 (7 séances),
- du 10 mars au 18 avril 2025 (6 séances),
- du 5 mai au 4 juillet (7 séances).

Ces ateliers seront animés **bénévolement** par l'association « La Barque ».

Ils pourront accueillir 6 enfants maximum.

Les séances auront lieu dans la salle d'arts plastiques et dans la cour de l'école.

Cette proposition contribue à l'atteinte des objectifs éducatifs fixés dans le PEDT : sensibiliser aux notions d'environnement, développer la créativité et l'imaginaire, apprendre aux enfants à bien vivre ensemble.

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver la signature de la convention de partenariat avec l'association « La Barque ».

VU la convention relative au PEDT et Plan Mercredi pour les années scolaires 2022/2023, 2023/2024, 2024/2025,

Considérant la volonté de la commune de Naintré de proposer des activités variées aux élèves de l'école élémentaire Joliot Curie pendant la pause méridienne,

Considérant que l'action présentée répond aux objectifs fixés dans le cadre du Projet Educatif Territorial de Naintré,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve la signature de la convention de partenariat avec l'association « La Barque » ;
- charge M le Maire de sa signature et de toutes pièces relatives à ce dossier.

VOTE

UNANIMITÉ

Dominique CHALLOT, secrétaire de séance

Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
le 26 SEP. 2024

